

compétences
bâtiment insert
ormation tert
ervice emploi accuei
orientation
industrie développ
certification
accompagnement
tertiaire
fication métier
professionne
compétences
bâtiment insert
ormation tert
ervice emploi accuei
orientation
industrie développ
certification



Rapport d'activité 2008

60 ans
d'engagement
1949-2009

afpa
gagnez en compétences

L'AFPA s'est engagée aux côtés de Pôle emploi, avec son offre de prestations visant l'acquisition rapide d'une qualification et son activité de conseil pour y accéder.

Ont été réalisés :

- 3 489 services (S2 aboutis) d'appui à la définition d'un projet de formation,
- 1 609 parcours de formation qualifiante pour 663 502 heures de formation,
- 34 services d'appui à la VAE,
- 15 modules de préparation à la certification à hauteur de 5 706 heures de formation,
- 343 services d'accompagnement vers l'emploi,
- 89 jours d'appui au SPE.

2.2 CONSEIL AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES

► Accompagner le défi du développement durable

Le développement durable représente un défi majeur et impose aux organisations des mutations de fond. En particulier, pour apporter sa contribution au développement de l'éco-construction, l'AFPA répond aux appels à consultation portant sur le dispositif FEE Bat. Les formations FEE Bat visent à renforcer les compétences des entreprises et artisans du Bâtiment pour accompagner les mutations de leurs métiers et proposer à leurs clients des solutions performantes de rénovation, alliant confort, économies d'énergie et protection de l'environnement

Depuis 2007, l'AFPA est agréée sur les modules 1 et 2 du dispositif de formation. En 2008, elle a répondu en son nom et en partenariat de sous-traitance avec la FFB au volet 3 du dispositif pour lequel elle est agréée.

Grâce à son ingénierie, l'AFPA a conçu l'ensemble des contenus techniques des modules de formation, conformément au cahier des charges de l'ATEE. Le module 3, décliné par groupes de technologie (isolation, chauffage, etc.), vient ainsi aujourd'hui prolonger l'offre de formation au service des entreprises et de partenaires telles la FFB et la CAPEB. Il détaille les techniques disponibles, leurs performances, avantages et limites, les points sensibles et interfaces avec les autres composants du bâtiment, pour mieux « *Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les groupes de technologies performantes d'amélioration énergétique* ».

► Professionnaliser la branche du Froid

Le Syndicat National des Entreprises du Froid, d'Équipements de Cuisine et du Conditionnement d'Air (SNEFCCA) et la Branche professionnelle du Froid ont choisi l'AFPA pour faire face à leurs besoins de recrutement et de qualification.



Le dispositif de gestion des compétences intégré conçu à cet effet, comprend un générateur d'évaluation mis au point par le cabinet Arcalliance. Accessible en ligne sur le site du SNEFCCA, il permet aux salariés d'évaluer leur niveau de compétences professionnelles et leurs besoins en formation avec leur hiérarchie. A partir de ces évaluations, l'AFPA met au service de la branche une offre de formation et de qualification sur mesure, articulée en parcours modulaires.

L'accord-cadre national signé en 2008 avec le SNEFCCA et les AGEFOS PME est déployé à travers des conventions régionales.

► Accompagner les mutations d'un secteur

• Anticiper les mutations du secteur habillement et articles textiles

L'AFPA a remporté en 2008 l'appel d'offre national émis par les AGEFOS PME visant la reprise de commerces de détail du secteur de l'habillement et des articles textiles. Pour accompagner ces mutations, pérenniser cette activité et les emplois qu'elle génère, l'AFPA a créé un parcours de formation à destination des repreneurs potentiels de fonds commerciaux (ingénierie de positionnement et de formation/déploiement des mises en œuvre). Les régions prioritairement concernées sont l'Île-de-France et le Nord-Pas de Calais.

• Accompagner les enseignes du commerce de gros

L'AFPA a signé un nouvel accord-cadre national avec INTERGROS, l'OPCA du commerce de gros. Il concerne plus particulièrement les métiers de la relation clients à distance, de la vente, de la logistique et du transport. Concrètement, l'AFPA s'engage à former les demandeurs d'emploi dans le cadre de Contrats de professionnalisation ; organiser des parcours de formation personnalisés pour les salariés en poste ; réaliser pour les salariés expérimentés des actions de VAE. Ces parcours qualifiants leur permettront d'obtenir un titre professionnel délivré par l'État. Les actions vont démarrer en 2009.

► Accompagner les évolutions technologiques et réglementaires

• Déployer une offre nationale en réponse à une exigence réglementaire dans le domaine des fluides frigorigènes
Le décret sur la manipulation des fluides frigorigènes paru en mai 2007 interdit, à compter de juillet 2009, à toute personne non formée de manipuler des fluides frigorigènes.